

Les mesures pour l'emploi

LES CHIFFRES

- **7,2%** : c'est le niveau de chômage actuel ; le plus bas depuis 25 ans.
- **100 000** : c'est le nombre de contrats aidés supplémentaires pour 2009.

L'ESSENTIEL

- Après le soutien au crédit et le soutien à l'investissement, la mobilisation pour l'emploi est la 3^{ème} étape du plan d'action pour répondre à la crise. **Le Gouvernement agit avec détermination et pragmatisme pour protéger les salariés menacés de perdre leur emploi.**
- A Rethel, dans les Ardennes, le Président de la République a présenté les mesures clefs de la mobilisation pour l'emploi :
 - **Accélérer la mise en place de Pôle Emploi ;**
 - **Augmenter le nombre de contrats aidés ;**
 - **Faire preuve d'une réactivité exemplaire face aux plans sociaux.**
- Parce qu'il faut aller vite, Nicolas SARKOZY a demandé à ce que **les négociations en cours entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels aboutissent avant la fin de l'année.**

POURQUOI AVOIR ATTENDU POUR ANNONCER DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ?

- La 1^{ère} étape, indispensable, **c'était le sauvetage de nos banques et du système financier.**
- La 2^{ème} étape, c'était de mettre en place des outils qui permettent de soutenir l'activité économique, avec les 22 Mds d'€ d'aide aux PME, ou encore l'exonération totale de taxe professionnelle sur tous les investissements faits avant le 1^{er} janvier 2010. **Soutenir l'activité économique et l'investissement, c'est aussi soutenir l'emploi.**
- La 3^{ème} étape, **ce sont les mesures concrètes en faveur des salariés dont l'emploi pourrait être menacé par la crise**, annoncées par le Président de la République lors de son déplacement à Rethel.

LE RETOUR AUX CONTRATS AIDES, C'EST LE RETOUR D'UNE POLITIQUE DE GAUCHE ?

- Pour agir en faveur de l'emploi, le Gouvernement n'a pas attendu la crise financière. Nous menons depuis mai 2007 une politique structurelle en faveur de la libération du travail (nouveau mode de rupture du contrat de travail, réforme du temps de travail, heures supplémentaires, encouragement à l'emploi des seniors, RSA, fusion ANPE-Assedic...). Toutes ces réformes ont permis d'atteindre le plus bas niveau de chômage depuis 25 ans : **7,2%**.
- Mais **parce que nous ne pouvons rester inactifs face à la crise économique, le Président de la République a annoncé des mesures supplémentaires.**
- Lorsque la situation de l'emploi s'est améliorée, nous avons réduit le nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand. Mais aujourd'hui la crise risque d'éloigner durablement de l'emploi un certain nombre de nos concitoyens, qui ne peuvent pas trouver de travail dans les entreprises parce qu'ils n'y sont pas prêts. **Les contrats aidés vont leur permettre de rester au contact du marché du travail et d'être accompagnés vers des emplois en entreprise.**
- **60 000 contrats supplémentaires ont été récemment décidés pour 2008.** Le Président de la République a demandé au gouvernement **d'augmenter à 330 000 le nombre d'embauches** dans ces contrats dans le projet de loi de finances pour 2009, soit **100 000 de plus que ce qui était initialement prévu.** Ce chiffre reste inférieur au nombre d'entrées en contrats aidés de 2007 et des années antérieures.
- Parce que ces contrats aidés doivent être **un tremplin pour la suite et non une fin en soi**, le Gouvernement veillera à ce qu'une véritable **offre de services soit offerte par le service public de l'emploi aux bénéficiaires des contrats aidés**, en cours même de contrat, pour leur donner le maximum de chances d'obtenir à la sortie un emploi dans une entreprise.

POURQUOI ACCELERER LA FUSION ANPE-ASSEDIC ?

- L'objectif poursuivi par cette réforme, c'est d'instaurer une véritable « sécurité sociale professionnelle », c'est-à-dire d'offrir aux demandeurs d'emploi un service plus performant, plus humain et plus personnalisé.
- **La fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC a créé un organisme unique, Pôle Emploi, chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter leur recherche d'emploi.**

- Dans le contexte actuel, le Président de la République a **décidé d'accélérer le tempo de cette réforme** :
 - L'objectif est d'avoir 30% de **guichets uniques** en mars 2009 et **100% à l'été 2009**.
 - D'ici la fin de l'année, 80% des entretiens relatifs à l'inscription comme demandeur d'emploi et à l'indemnisation seront réalisés le même jour (contre 65% aujourd'hui). En septembre 2009, il y aura **100% d'entretiens uniques** (indemnisation et recherche d'emploi).
 - Il y aura un **référé unique** pour le demandeur d'emploi (placement et indemnisation) à partir de février 2009 dans tous les guichets uniques. Ce référé unique sera généralisé en septembre 2009.
 - La performance du service public de l'emploi sera évaluée (taux de retour à l'emploi, délai de retour à l'emploi, taux d'accès à un emploi stable, etc.).

FACE AUX RESTRUCTURATIONS ET AUX PLANS SOCIAUX, QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ?

- Les plans sociaux sont un véritable traumatisme pour les salariés, qui sont souvent laissés à eux-mêmes, et pour les bassins d'emploi, qui sont durement touchés. **C'est pourquoi le gouvernement sera intraitable avec les entreprises qui pourraient utiliser la crise pour justifier des réductions d'effectifs sans rapport avec elle.**
- Conformément au souhait du Président de la République, le « **Fonds national de revitalisation des territoires** » sera opérationnel d'ici la fin de l'année.
 - **Les bénéficiaires seront les territoires en difficulté suite à des restructurations mises en œuvre par des entreprises non soumises à l'obligation de revitalisation** (entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire et entreprises n'appartenant pas à un groupe de plus de 1000 salariés).
 - **Il sera alimenté par une contribution de la Caisse des dépôts et Consignations et par une dotation publique afin de parvenir à un montant de 150 millions d'€ de financements sur les 3 ans à venir.**
 - **L'objectif est d'inciter les entreprises à se développer sur les territoires ayant subi des restructurations, par le biais de prêts participatifs qui permettront d'amorcer des prêts bancaires traditionnels.**
- Pour accompagner les salariés, nous allons **étendre aux bassins d'emploi les plus en difficulté le contrat de transition professionnelle (CTP)**. Ce contrat offre au salarié d'une PME, qui perd son emploi, une allocation chômage plus généreuse et plus longue. Surtout, il apporte, avant même la fin du préavis de licenciement, un accompagnement intensif vers l'emploi (formation, travail en entreprise, préparation à la recherche d'emploi) et **prévoit de fortes incitations** (compensation financière en cas de reprise d'emploi moins bien rémunéré, droit au retour en cas d'échec de la période d'essai).
- **En concertation avec les partenaires sociaux, le Gouvernement examinera dans les prochains jours la généralisation d'un dispositif proche de ce contrat.**

LES PARTENAIRES SOCIAUX SERONT-ILS MOBILISES ?

- **Absolument. Trois négociations clefs sont en cours entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels et doivent impérativement aboutir avant la fin de l'année.**
 - **La réforme de la formation professionnelle** : il s'agit de réorienter les moyens vers les personnes en difficultés et de rendre les financements plus efficaces et plus transparents.
 - **L'assurance chômage**, qui doit être plus juste et plus incitative au retour à l'emploi.
 - **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, pour anticiper les besoins en emploi et en compétences et gérer les carrières dans une logique de long terme.
- **Enfin, le Président de la République réunira les partenaires sociaux dans les prochaines semaines** pour faire le point sur l'avancement de leurs négociations et examiner toutes les solutions pour encourager l'embauche, notamment en développant les services à la personne, lever les obstacles à l'activité dus à des réglementations obsolètes, permettre à ceux qui le souhaitent de travailler le dimanche, et donner aux PME les moyens de recruter malgré les incertitudes économiques.

Verbatim

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY : « Pour promouvoir l'emploi aujourd'hui, il nous faut tout à la fois créer une véritable sécurité sociale professionnelle, en sécurisant mieux les parcours professionnels, et proposer des solutions immédiates et concrètes aux situations difficiles qui vont se présenter sur le terrain. »

Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent WAUQUIEZ : « Les contrats aidés sont un instrument qui peut être utile mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga de toute politique de l'emploi. Face à la crise, il ne s'agit pas de dire que le Gouvernement agit trop, il faut au contraire considérer qu'on n'agit jamais assez et qu'il faut tout entreprendre ».

Luc CHATEL